

REUNION DU 20 MARS 2019

Présidence : Mr Jean BAUCOU Maire

Présents : Mr PUHARRÉ, Mme LOPEZ Adjoint

Mme MORET

Mrs SALAMITOU, MAHIEU, GABASTOU

Absent :

Excusés : Mr LESAQUE, Mme VIEILLEROBE donne pouvoir à Mr MAHIEU, Mme MACHICOTE donne pouvoir à Mme LOPEZ

Secrétaire : C. BERNARD

Convocation : 06/03/2019

1 : N° 01-03-2019 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION :

En parallèle du Compte Administratif 2018, il est pris connaissance du Compte de gestion 2018 qui reprend au détail les mêmes éléments financiers que le Compte Administratif.

Le compte de gestion mis aux votes, est accepté à l'unanimité.

1 : N° 02-03-2019 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018. Tout d'abord, une analyse ligne à ligne est faite sur les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement. Toutes les explications sont données notamment au niveau des écritures en dépassement sur certaines lignes qui nécessitent d'être retravaillé.

Concernant les recettes de fonctionnement, l'analyse est également faite ligne à ligne, et toutes les explications sont données sur les points nécessitant précisions.

La même démarche est faite au niveau des dépenses et recettes d'investissements, dont détail est examiné et également explication donnée.

Monsieur le Maire communique également quelques ratios de base à savoir :

- Frais de personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement et annuité de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement.

Plus précisément, les frais de personnel, imputé au chapitre 12, il faut savoir qu'en moyenne ceux-ci représentent 35 à 50 % des dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire la partie la plus importante. Maîtriser cette dépense est fondamentale.

- Annuité de la dette : le ratio de la dette se calcule de la façon suivante :

- L'annuité de la dette est égale aux intérêts versés, amputé le cas échéant des intérêts courus non échus, additionné au capital remboursé ;
- Les recettes réelles de fonctionnement sont égales au total de recettes de la colonne montant réel de la balance générale de la section de fonctionnement, moins un éventuel excédent antérieur reporté.

En ce qui concerne l'annuité de la dette, un critère de bonne gestion, normalement admis est de ne pas dépasser 20 % des recettes de fonctionnement, avec l'annuité d'emprunt payé, et ceci pour ne pas compromettre l'équilibre des comptes financiers.

En effet, plus l'endettement de la Commune est élevé et moins l'autofinancement disponible pour de nouveaux investissements pourra être important, car l'autofinancement sert avant tout à rembourser le capital emprunté les années précédentes.

Ratio découlant du compte administratif 2018 :

Frais de personnel	= 34,84 %

Dépenses réelles de fonctionnement	

Annuité de la dette	= 19,00 %

Recettes réelles de fonctionnement	

Après discussion du détail et avis fourni et réponse donnée, et plus personne ne demande la parole, Monsieur le Maire quitte comme d'usage la Salle du Conseil Municipal, Monsieur William MAHIEU organise le vote du compte administratif.

Le compte administratif est voté à l'unanimité des présents et représentés.

Aussi le compte administratif est voté et arrêté ainsi.

1 : N° 03-03-2019 : AFFECTATION DES RESULTATS :

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	90 795,48
- un excédent reporté de ..	219 676,41
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	310 471,89
- un déficit d'investissement de	294 970,33
- un déficit des restes à réaliser de ..	
Soit un besoin de financement de ..	294 970,33

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	310 471,89
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	294 970,33
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	15 501,56
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	294 970,33

Mise aux voix l'affectation des résultats est acceptée à l'unanimité.

2 : N° 04-03-2019 : PROPOSITION RÉNOVATION FACADE CÔTÉ PLACE DU FOIRAIL – ANALYSE DEVIS :

Le Conseil Municipal décide de restaurer la façade du Gîte du Foirail dans le cadre de l'embellissement du bâtiment communal de ladite place, le bâtiment étant mitoyen de la résidence Marguerite Vicomtesse de Béarn dont les travaux se terminent avec une grande qualité architecturale qui fait honneur à la Commune.

Un dossier a été déposé auprès de l'Architecte des Bâtiments de France avec les coloris suggérés.

2 devis sont examinés.

Le Conseil Municipal retient l'entreprise SARL PZ 64 pour un montant de travaux façade de 1.916 € TTC et pour 871,92 € TTC de peintures et menuiseries.

Les travaux doivent être effectués dès l'accord de l'ABF.

Mise aux voix, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3 : PROPOSITION MISE EN VALEUR JARDIN DU CURÉ :

Le Conseil Municipal propose de réaménager le jardin du Curé à l'arrière de l'Eglise. Un plan de massif est proposé avec des plantes aromatiques, plantes à fleurs et arbustes à fruits le long du mur mitoyen avec le square Rheinstetten. Une plantation de plantes grimpantes (hortensias) est proposée. Un détail des plantations et de la mise en visuel est confirmé.

Le programme sera réalisé par le personnel communal.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

4 : PRESENTATION RESUME COMPTE ADMINISTRATIF CCBG :

Monsieur le Maire présente un résumé du compte administratif de la CCBG pour 2018. Il est constaté une situation financière compliquée, qui interpelle le Conseil Municipal.

5 : Décision n°1

Monsieur Le Maire propose de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 Euros auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charente :

Montant : 150 000 Euros
Taux : EONIA+ Marge de 0.70 %
Durée : 1 an (18/04/2020)
Commission d'engagement : 250 €
Commission de non utilisation : 0.15 %

Après explication et analyse cette proposition est acceptée conformément à la délégation consentie au Maire en date du 9 Avril 2014.